



Appel à projet

Beaux Lieux

Parcours artistique, Beaulieu-lès-Loches

2023

9^e édition

Candidature à envoyer au plus tard le 9 décembre 2022



Association B2X
8 Place du Maréchal Leclerc / 37600 Beaulieu-lès-Loches
09 54 67 26 55 / b2x@laposte.net

Présentation générale

L'exposition **Beaux Lieux** est un **parcours artistique de créations contemporaines gratuit et en plein air** sur Loches et Beaulieu-lès-Loches. Il est né d'un pari, celui du tourisme culturel contemporain comme vecteur économique de notre région.

Créé en 2015 par l'association B2X, le parcours compte aujourd'hui 28 œuvres.

Beaux Lieux est unique dans sa mise en œuvre. Chaque projet artistique est le fruit de rencontres entre des acteurs qui évoluent dans des mondes différents : artistes, entreprises et artisans, bénévoles et habitants, enfants, adolescents, personnes en situation de handicap...

Les entreprises partenaires accueillent les artistes en résidence, apportent une aide technique ou matérielle. Les plus jeunes rencontrent les artistes et sont parfois directement impliqués dans la création des œuvres. Pour les jeunes en formation professionnelle, ces résidences sont également l'occasion d'aller à la rencontre des artistes et des chefs d'entreprises au sein de leur atelier, et de découvrir une nouvelle facette de leur futur métier.

Valorisation des savoir-faire et création de lien social sont donc au cœur de l'exposition Beaux Lieux.

Le parcours de 3,5km prend place principalement dans les Prairies du Roy, site classé Espace Naturel Sensible, zone humide de 240ha au cœur des agglomérations de Loches et Beaulieu-lès-Loches.

L'exposition s'articule autour de plusieurs objectifs

- / Promouvoir la création contemporaine
- / Créer du lien social autour de l'art
- / Impliquer les jeunes dans la création contemporaine
- / Mettre en avant des savoir-faire locaux
- / Sensibiliser au développement durable
- / Valoriser le patrimoine bâti et naturel
- / Développer un axe touristique secondaire

Pour plus d'information sur l'exposition et le site : expo-beauxlieux.fr/appel-a-projet/



Beaux Lieux 2023

L'exposition Beaux Lieux est aujourd'hui bien inscrite sur le territoire et sa notoriété commence à s'étendre plus largement sur la région.

Il est donc temps de travailler sur ses engagements en cherchant à aller plus loin dans les idées fortes véhiculées, à savoir :

- / **La création de lien social autour de l'art**
- / **La mise en avant du patrimoine paysager de la ville et de l'espace naturel sensible des Prairies du Roy**
- / **La sensibilisation au développement durable**

Fort de son savoir-faire passé et récent, l'association B2X souhaite poursuivre l'aménagement paysager des « Prairies du Roy » avec des artistes.

Les futures œuvres d'art ou installations artistiques créées dans ce cadre, auront une fonction d'usage, définie par l'artiste suite à la visite du site.

Le thème RésiLIENce avait été choisi pour l'édition 2022. Il sera renouvelé pour 2023.

En 2022, les artistes ont cherché à questionner sur le thème de la résilience. En 2023, la réflexion se poursuit et des réponses pourraient être apportées dans les installations artistiques.

Seront privilégiés la pérennité des installations artistiques, les volontés de respecter et révéler le paysage, de dialoguer avec ce dernier tout en assurant sa protection.

Alors rien n'empêche d'imaginer la création d'assises, observatoires, pontons, espace détente... En partant des contraintes listées, les artistes définiront leur projet artistique, lien entre les utilisateurs, le lieu et les usages. Ainsi, la transition entre espace naturel (prairies du Roy) et espace urbain (Beaulieu-lès-Loches) devient une évidence.

Les artistes seront invités à travailler avec un établissement scolaire du second degré ou d'accueil de personnes en situation de handicap afin de participer à des moments de création.

Des entreprises partenaires locales seront sollicitées pour l'accueil en résidence des artistes et pour les besoins en matériaux. Seront privilégiés les rebuts, déclassés ou déchets. L'association se chargera de contacter les entreprises et établissements scolaires les plus à même à répondre aux besoins de l'artiste (voir la liste des partenaires p.6)

Beaux Lieux est l'occasion de structurer et promouvoir un réseau de partenariat entre les artistes, les entreprises, et les structures éducatives afin que :

- / L'artiste crée une œuvre en tenant en compte des impératifs entrepreneuriaux, des capacités des élèves, tout en acquérant des techniques de production.
- / Les élèves appréhendent la création artistique et découvrent «en situation» les gestes professionnels et le milieu de l'entreprise.
- / Les salariés puissent transmettre à l'artiste et aux jeunes leur geste et leurs savoir-faire.
- / Les enfants et adolescents sont sensibilisés à la pratique artistique.

Modalités de sélection

Le dépôt des candidatures

/ Les artistes sont invités à déposer leur candidature auprès de l'association pour une première sélection. (voir dossier de candidature)

/ Le Conseil d'Administration se réunira pour sélectionner les 6 à 8 candidatures.

Le dossier artistique

/ Les 6 à 8 candidatures sélectionnées devront proposer un dossier artistique complet présentant leur projet.

/ Un jury de sélection, constitué de membres de l'association, de professionnels et amateurs d'art, mais aussi d'artistes et de partenaires se réunira afin de choisir les 3 installations artistiques qui seront réalisées.

/ Les dossiers seront également soumis à une consultation publique.

Les dossiers non retenus feront l'objet d'une rémunération.

La répartition des votes sera comme suit :

- Jury : 70% - Public : 30%

Critères de sélection

Le jury a pour but de sélectionner les dossiers artistiques. Il a également pour mission d'attribuer un lieu à chacun, en fonction des souhaits émis par les artistes et de mettre les différents partenariats en place (entreprises-scolaires-artistes) en fonction de la faisabilité.

L'appel à projet s'adresse aux artistes, plasticiens, architectes, paysagistes, designers professionnels (justifiant d'un numéro SIRET), inscrits à la Maison des artistes ou justifiant d'une activité professionnelle en cohérence avec le projet.

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives.

La validation des artistes et de leur projet artistique se fera en fonction des critères suivants :

/ Grand format, visible par n'importe quel passant, même non-attentif

/ Répond à un besoin d'usage

/ Correspond à l'esprit que l'association veut créer pour son exposition et à ses critères esthétiques

/ Pérennité, l'installation devra rester en place pendant un minimum de 5 ans, en pleine nature et sans surveillance

/ Ne présente aucun risque pour la sécurité des visiteurs

/ Mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et bâti

/ Qualité et représentativité d'une démarche artistique aboutie

/ En adéquation avec l'environnement, démarche responsable

/ Faisabilité technique et financière et respect des critères réglementaires

/ Utilisation de matériaux pérennes, majoritairement issus des matériaux d'entreprises locales

/ Origine des artistes, la majorité des artistes retenus devront être issus de la Région Centre Val de Loire

/ Parité dans la sélection

Calendrier

/ Novembre 2022

Lancement de l'appel à candidature

/ 9 décembre 2022 (23h59)

Clôture de l'appel à candidature - date butoir de dépôt des candidatures. Les dossiers seront envoyés sur l'adresse mail de l'association (par plate-forme de téléchargement pour les documents > 2Mo). Aucun délai supplémentaire ne sera accordé

/ Du 12 au 16 décembre

Étude et sélection des candidatures par le Conseil d'Administration

/ A partir du 19 décembre

Information auprès des artistes, 6 à 8 candidatures retenues

/ Janvier 2023

Visite du site

/ 10 février

Date butoir de dépôt des dossiers artistiques (cachet de la Poste faisant foi).

Le dossier sera impérativement établi en version papier. Il sera envoyé à : Association B2X, 8 Place du Maréchal Leclerc 37600 Beaulieu-lès-Loches. Un exemplaire informatique sera conjointement envoyé sur l'adresse mail de l'association (par plate-forme de téléchargement pour les documents > 2Mo). Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

/ Du 13 au 26 février

Exposition des dossiers pour consultation publique

/ Début mars

Étude et sélection des dossiers par l'association et le jury de sélection

/ Mars

Information auprès des artistes

/ Avril à juin

Production artistique et interventions auprès des scolaires. Les calendriers seront définis entre l'association, les entreprises, les établissements scolaires et les artistes

/ 8 Juin

Délai maximum d'installation des œuvres in situ

/ 9 juin 2023

Inauguration - présence obligatoire des artistes

L'association B2X se réserve le droit de reporter la date d'inauguration et/ou d'installation des œuvres in situ, en cas de crue et d'inondation des prairies du Roy.



Partenariats

La création des œuvres se fera, si l'artiste le souhaite, et dans la mesure du possible, au sein d'entreprises locales.

Parallèlement à cet accueil en entreprise, seront également impliqués des élèves, au côté de l'artiste, dans sa création de l'œuvre, là encore si l'artiste le souhaite, et dans la mesure du possible.

Entreprises favorables pour un accueil en résidence sur les éditions précédentes:

- / SPIE à Loches
- / Menuiserie G. Dubois à Sepmes - groupedubois.fr
- / Menuiserie HERVET - VILAME à Genillé - hervet-menuiseries.fr
- / Société SM Franck : Société de mécanique industrielle - sm-franck.com
- / La COVED : Centre de tri et de valorisation des déchets

... Et autres en fonction des projets proposés.

D'autres entreprises ont également été sollicitées pour la fourniture de matériaux tel que :

- / AMI Chimie – gros bidons
- / Au Bois Couvert – chutes d'ardoises/tuiles
- / AVON AUTOMOTIVE – durites, caoutchouc
- / Déchetterie de Genillé – Déchets issus des ménages (en fonction des arrivages)
- / Eureau Source – Bonbonne d'eau en plastique, palettes
- / Imprimerie Baugé – bobineaux de papier
- / Nouans Sport : rebuts d'équipements sportifs – métaux, ferraille, mousse, filets...
- / Forêt de Verneuil/Indre – Bois, foresterie
- / Méga Pneu – Pneus, ferraille
- / Métallerie Girard – Métaux, ferraille
- / Savebag – chutes de cuir et de tissus
- / Safran - chutes de câbles, tubes en inox
- / Scierie Desplat - rebuts de planches de douglas
- / Aximum Industrie - rebuts de panneaux de signalisation
- / COVED - déchets de parpaing, tuile, brique, tuffeau, béton...
- / Caves du Père Auguste - bouteilles vides, piquets de vigne
- / Céramique Lochoise - céramique, porcelaine et faïence

... Et autres en fonction des projets proposés.

Établissements d'enseignement favorables pour être impliqués au projet :

- / Collège Georges Besse de Loches.
- / Collège de Montrésor
- / Lycée professionnel Thérèse Planiol de Loches
- / Lycée professionnel Jeanne d'Arc de Loches - Apprentis d'Auteuil
- / Maison Familiale Rurale du Lochois, classe de Terminale Bac Pro Forêt.
- / Lycée agricole privé Saint Cyran du Jambot.

... Et autres en fonction des projets proposés.

Modalités financières

Honoraires

/ 5 000€ TTC (ou brut) par candidature (qu'elle soit individuelle ou collective)
L'allocation artistique sera versée en trois fois : les charges à régler auprès de la Maison des Artistes seront déduites du dernier versement sauf si une dispense de précompte est fournie par l'artiste à l'association.

Budget de production

/ 2 500€ TTC maximum selon les dépenses réelles engagées pour l'œuvre.
Les artistes devront détailler la liste des matériaux nécessaires à la création de leurs œuvres. L'association se chargera d'étudier la possibilité de les obtenir auprès des entreprises partenaires, parmi les matériaux qu'elles utilisent ou dont elles n'ont plus l'usage. Il ne pourra en aucun cas être utilisé des substances en décomposition, malodorantes ou présentant un risque sanitaire.

Dossier artistique (hors finalistes)

/ 200€ (comprend les droits de présentation du dossier lors de la consultation publique)

Le remboursement des frais de réalisation et de déplacement, ainsi que les modalités d'hébergement sont détaillés dans le règlement de l'appel à projet.

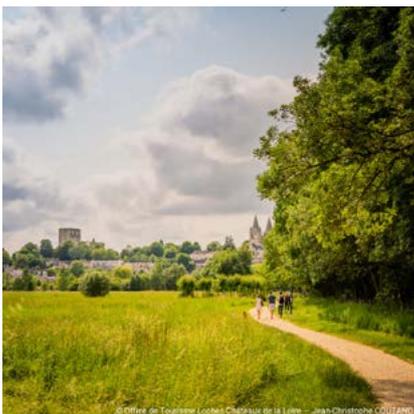
Sites possibles d'installation

Les sites principaux d'installation sont l'Espace Naturel Sensible des Prairies du Roy et le village de Beaulieu-lès-Loches.

Les lieux précis seront communiqués lors de la visite de site en janvier.

Pour plus de renseignements sur les Prairies du Roy ou sur Beaulieu, vous pouvez consulter le site internet de l'association:

[Les Prairies du Roy](#)



[Beaulieu-lès-Loches](#)



Dossier de candidature

1 - Le dossier de candidature

Il fera l'objet d'une première sélection (6 à 8 seront retenus à son issue), les candidatures devront être constituées de :

- / la fiche candidature ci-après
- / un dossier artistique présentant la démarche artistique globale de l'artiste et les œuvres déjà réalisées
- / un CV comprenant diplômes, expérience professionnelle, expositions...
- / une note d'intention d'une page maximum sur la compréhension du projet et les grandes lignes directrices souhaitées
- / un justificatif du statut professionnel (SIRET/MDA)

Ce dossier est à envoyer au plus tard le 9 décembre 2022 (23h59) en format numérique pdf à l'adresse suivante : b2x@laposte.net

2 - Le dossier artistique

Les candidatures retenues seront invitées à présenter un dossier artistique complet du projet d'installation artistique. Ce dossier sera constitué de :

- / la démarche artistique liée au projet précis des Beaux Lieux, à l'emplacement choisi et au thème RésiLIENce
- / des visuels permettant la bonne compréhension du projet : croquis, photomontages, maquette... légendés (pour présentation publique)
- / le(s) schéma(s) technique(s) du projet et les détails techniques (dimensions, conditions de montage et démontage de l'œuvre, matériaux utilisés, outils nécessaires au montage...)
- / le budget de production du projet intégrant les matériaux, l'outillage, les déplacements
- / le planning de production souhaité
- / le règlement entier, paraphé et signé
- / une attestation d'assurance responsabilité civile
- / un RIB

Ce dossier sera à envoyer au plus tard le 10 février 2023 (23h59) en format papier (cachet de la Poste faisant foi) à : Association B2X, 8 Place du Maréchal Leclerc, 37600 Beaulieu-lès-Loches et en format numérique pdf à l'adresse suivante : b2x@laposte.net



Fiche candidature

Cette fiche est à compléter et à joindre obligatoirement au dossier de candidature au plus tard le 9 décembre 2022 (23h59)

NOM / Prénom	
Nom d'artiste (si différent)	
Date et lieu de naissance	
Adresse	
CP / Ville	
Pays	
Téléphone	
Contact mail	
Site web, réseaux sociaux	
N° SIRET	
N° de sécurité sociale	
N° Maison des artistes	
En cas de gestion des droits d'auteurs par une société, nom et coordonnées de la société :	

Fait à,

le

Prénom, nom, signature